



HAL
open science

Une hypothèse sur l'arc d'Orange

Pierre Gros

► **To cite this version:**

Pierre Gros. Une hypothèse sur l'arc d'Orange. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1986, 44 (2), pp.191-201. 10.3406/galia.1986.2861 . hal-01940954

HAL Id: hal-01940954

<https://hal.science/hal-01940954>

Submitted on 16 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNE HYPOTHÈSE SUR L'ARC D'ORANGE

par Pierre GROS

Instrument d'identification mais aussi de soumission, l'arc de triomphe en milieu provincial est assurément l'un des signes les plus explicites du pouvoir de Rome¹. Par sa forme même, et souvent par les images dont il est le support, il sert à solenniser des axes ou des limites, en rappelant que la paix et la prospérité sont issues de la défaite. Sans doute, les vaincus autour des trophées, les combats qui tournent au massacre, que nous observons sur les piles, les frises et les attiques de plusieurs monuments de Gaule Narbonnaise, n'avaient-ils pas le même sens, selon qu'ils s'adressaient à des indigènes fraîchement romanisés, ou à des colons de droit romain². Mais devant ces montages symboliques, dont le message, si l'on se contente d'une lecture superficielle, paraît clair, et même passablement redondant, l'historien demeure démuné, car les clés essentielles lui font défaut : l'occasion historique de la fondation de l'édifice, le rôle de celui-ci dans l'ordonnance de la cité, le type de relation qu'il était censé entretenir avec les communautés concernées, tout cela, qui définit en somme sa raison d'être, ne nous est livré directement ni par l'iconographie, si prolixe qu'elle soit, ni par l'inscription dédicatoire, quand elle existe encore. Et plusieurs travaux récents, à caractère thématique ou monographique, ont bien mis en évidence, à la fois l'importance de l'arc monumental dans les paysages urbains, et les difficultés d'interprétation que soulève chaque exemplaire³.

Le plus imposant et, à certains égards, le plus énigmatique, reste, en Narbonnaise, l'arc d'Orange. Si la publication très complète dont il a été l'objet présente des analyses détaillées de tous ses aspects, le débat, sur plusieurs points décisifs, reste ouvert, en raison des dissonances qui apparaissent, au fil des chapitres, entre les différents auteurs⁴. La richesse de l'ouvrage tient en partie à la variété de ses suggestions, mais celles-ci contribuent à lancer la recherche sur des voies qui, de fait, s'avèrent assez divergentes (fig. 1).

Rappelons brièvement en quels termes se posent, dans ce livre, les deux problèmes fondamentaux de la date de l'arc, et du contenu de ses reliefs. A. Piganiol a montré que les lettres de bronze de la dédicace à Tibère, datée de 26-27 ap. J.-C. par la titulature, ont été accrochées à un endroit, l'architrave, où elles n'avaient pas été initialement prévues, et il en conclut qu'on ne saurait utiliser l'inscription pour dater le monument⁵. Ch. Picard, en revanche, ne croit guère à une antériorité, même brève, de

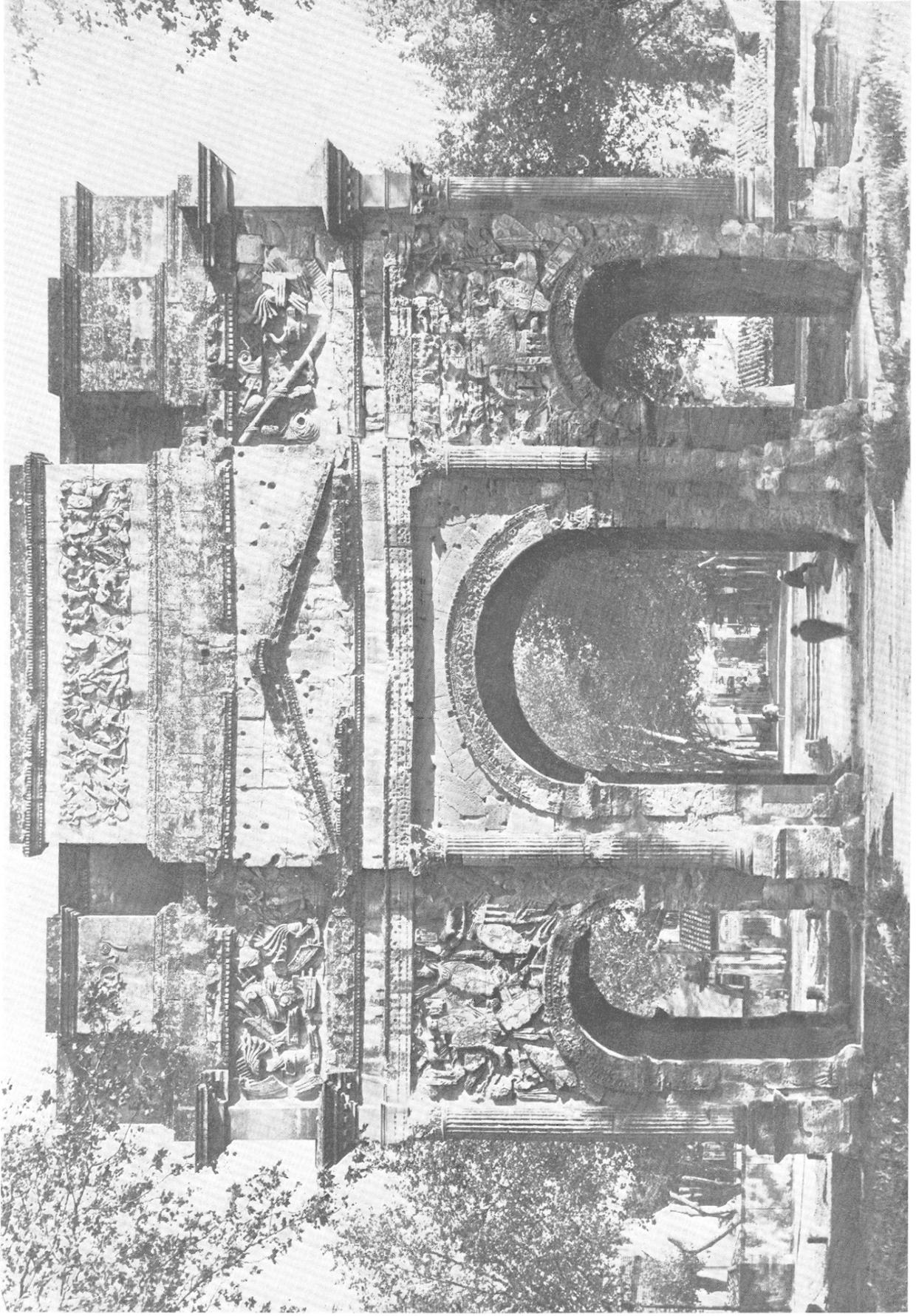
1 G.-Ch. PICARD, *Les Trophées romains. Contribution à l'histoire de la Religion et de l'Art triomphal de Rome*, Paris, 1957, p. 195 sq. et p. 319 sq. Voir aussi, tout récemment, pour l'arc de Glanum, M. CLAVEL-LÉVÈQUE et P. LÉVÈQUE, *Impérialisme et sémiologie: l'espace urbain à Glanum*, dans *MEFRA*, 94, 1982, p. 673-698. Pour l'idéologie des arcs augustéens et tibériens de Rome, cf. en dernier lieu F. COARELLI, *Il Foro Romano*, I, Rome, 1983, p. 54-55 et *Il Foro Romano*, II, Rome, 1985, p. 262-271 ; 281-287 ; 294-299 ; 306-308.

2 Cf. notre essai d'interprétation de l'arc de Glanum, dans *RAN*, 14, 1981, p. 159-172.

3 Voir par exemple A. von GLADISS, *Der « Arc du Rhône » in Arles*, dans *RM*, 79, 1972, p. 17 sq. ; les études contenues dans le volume collectif *Studi sull'arco onorario romano, Rome*, 1979 ; et l'ouvrage de F. S. KLEINER, *The Arch of Nero in Rome. A Study of the Roman Honorary Arch before and under Nero*, Rome, 1985.

4 R. AMY, P.-M. DUVAL, J. FORMIGÉ, J.-J. HATT, Ch. PICARD, G.-Ch. PICARD, A. PIGANIOL, *L'arc d'Orange. I, Texte ; II, Planches*, 15^e Supplément à *Gallia*, Paris, 1962 (cité ensuite *L'arc d'Orange*).

5 *L'arc d'Orange*, p. 145-152.



1 Arc d'Orange. Face nord. État vers 1920.

l'arc par rapport à la dédicace, et il considère que la nudité de la frise nord est un signe d'inachèvement⁶. Quant aux reliefs, les avis sont partagés, même si un accord semble se dégager pour une datation post-augustéenne : G.-Ch. Picard s'attache à relever, dans les scènes de bataille de l'attique supérieur, des allusions précises à la révolte de Sacrovir en 21 ap. J.-C., et souligne le rôle qu'aurait joué dans la répression la seconde légion Auguste; il en tire évidemment un *terminus post quem* pour la construction de l'arc, sans toutefois considérer qu'il était destiné à commémorer l'épisode : la dédicace à Tibère, contemporaine de son achèvement, coïnciderait avec une transformation importante de la colonie⁷. A. Piganiol songe plutôt aux exploits de la deuxième légion Gallique, et il expliquerait volontiers par le souvenir de la victoire sur Sextus Pompée la présence des très beaux panneaux de dépouilles navales, sans exclure pour autant, sur les reliefs de l'attique, une évocation des campagnes germaniques des années 14-16 ap. J.-C.⁸. Les mêmes dépouilles navales sont interprétées par P.-M. Duval, au terme d'une ample étude comparative, comme un écho de la thématique triomphale universelle, voire cosmique, qui s'affirme depuis Actium dans l'iconographie du début de l'Empire⁹. Une conclusion d'ensemble, fort prudente, propose de situer la construction, soit après 21, et dans ce cas l'arc, magnifiant, entre autres, la « victoire sur les patriotes gaulois révoltés », aurait été conçu dans un premier temps comme un monument à la gloire de la deuxième légion Auguste, dont les vétérans d'*Arausio*, les *Secundani*, seraient restés étroitement solidaires; soit en 26-27, et l'arc commémorerait alors la « fondation d'une nouvelle colonie ». Si l'on admet que l'inscription appartient à la seconde phase, et si l'on choisit de lire à la fin de la seconde ligne *restituit r(es) p(ublica) coloniae* au lieu de *restitutori coloniae*, elle célébrerait la « restitution » à l'empereur de l'arc municipal élevé peu auparavant¹⁰. Comme on le voit, les combinaisons possibles restent assez nombreuses, même si la « fourchette » chronologique se restreint à quelques années.

Inséparable de cette publication, l'étude exactement contemporaine d'A. Piganiol sur les documents cadastraux de la colonie d'Orange précise opportunément l'origine des *Secundani*¹¹. Si l'inscription monumentale retrouvée en 1951, à quelque 130 m au nord du théâtre, nous dérobe le nom du fondateur de la colonie — le nom de *Julia* convenant aussi bien à César qu'à Octave¹² — du moins nous permet-elle d'identifier la légion d'où proviennent les vétérans qui constituèrent le contingent de la première déduction, c'est la *Secunda Gallica*¹³. Sans doute dissoute quelques années après les désordres de 35 av. J.-C., cette unité aurait été remplacée à partir de 27 par la *legio II Augusta*, dont on sait que le *dies natalis* des enseignes coïncidait avec le jour anniversaire de la naissance d'Auguste, et que l'emblème était le capricorne¹⁴. La solidarité des vétérans de la première, ou de leurs descendants, avec les combattants de la seconde, est du reste clairement affirmée, sur l'arc lui-même, par la présence

6 *Ibid.*, p. 112 et n. 18. Cf. *infra*, p. 195.

7 *Ibid.*, p. 124-129. Les indices, tirés surtout du relief sud, seraient les suivants : présence d'un cavalier vêtu de braies et d'un manteau à la gauloise, mais armé à la romaine, qui pourrait être l'un de ces *pauci equites corrupti* dont parle Tacite (*Annales*, III, 42, 1); mais tout le problème est de savoir de quel côté est censé combattre le personnage. En second lieu, présence d'un barbare à l'aspect bouffon, qui pourrait représenter un de ces esclaves enrôlés dans les rangs des insurgés. Ce mélange de transfuges et d'éléments serviles, dans un contexte celto-germanique, s'appliquerait à l'épisode de 21. Si la démonstration, fort habile, reste fondée sur peu de choses, au total, on relève que le nom de *Sacrovir*, déchiffirable dans le cartouche de l'un des boucliers des panneaux de trophées, n'est plus utilisé, comme on l'avait fait par le passé, comme un indice historique décisif, et c'est bien ainsi; il est en effet trop commun pour être significatif. Cf. P.-M. DUVAL, *ibid.*, p. 91-93, fig. 3 et pl. 18 et 76.

8 *Ibid.*, p. 148.

9 *Ibid.*, p. 104-106.

10 *Ibid.*, p. 151-152 et p. 156-158. Sur les deux versions possibles de cette dernière partie de l'inscription, voir *infra*, p. 200.

11 A. PIGANIOU, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, 16^e Supplément à *Gallia*, Paris, 1962, p. 79 sq.

12 A. Piganiol opte pour Octave, et propose la date de 35 av. J.-C. (*op. cit.*, p. 84).

13 *Ibid.*, p. 82-84, et dépliant en face de la fig. 11. Sur cette inscription, voir aussi *AE*, 1963, 167; Ch. SAUMAGNE, dans *Journal des Savants*, 1965, p. 77-80; H. G. PFLAUM, *Les Fastes de la Province de Narbonnaise*, 30^e Supplément à *Gallia*, Paris, 1978, n^o 7, p. 13.

14 Cf. RITTERLING, art. *Legio*, dans *RE*, XII, 2, col. 1457-1458 et A. PIGANIOU, *Les documents cadastraux (op. cit.)*, p. 83-84.

de ce capricorne sur le *scutum* de l'un des soldats romains des reliefs de l'attique supérieur¹⁵; même si, comme le remarque A. Piganiol, il n'y a pas de « filiation authentique » entre les deux légions, la volonté paraît claire de maintenir la fiction d'une continuité, surtout si la dissolution de l'ancienne Gallique est due à des mutineries, qu'il convient de faire oublier¹⁶; de surcroît, comme l'a noté G.-Ch. Picard, on peut penser qu'à la fin de leur temps de service, les légionnaires de la Deuxième Auguste rejoignaient volontiers Orange pour s'y établir¹⁷. Ce n'est sans doute pas un hasard si Pomponius Mela et Pline l'Ancien, à une époque où il ne saurait plus être question de la Deuxième Gallique, désignent toujours les *Secundani* comme les véritables titulaires de la colonie d'*Arausio*¹⁸.

Depuis, facilitée par la qualité et la précision des documents qui illustrent la publication de 1962, la réflexion sur l'arc d'Orange n'a pas cessé de se développer, avec une tendance marquée à l'accentuation des clivages, et l'élargissement des hypothèses historiques et chronologiques¹⁹. Dans une recension fort détaillée, H. Kähler, reprenant l'idée que l'édifice était inachevé, proposait d'y voir une fondation tibérienne, dès le projet initial : l'arc serait né de l'intention de l'empereur de se rendre dans la Gaule pacifiée, après la révolte de Sacrovir; il serait à mettre en relation avec les *supplicationes et alia decora* que le Sénat s'empressa de voter pour le retour du Prince avant même son départ²⁰. Le même auteur jette les bases d'une analyse du décor architectural, qui tend à situer le monument au début de l'époque julio-claudienne²¹. Plus récemment, I. Paar affirme au contraire que les thèmes iconographiques du décor figuré sont entièrement augustéens et, refusant toute relation avec le soulèvement de 21, elle propose de placer la construction à la fin du règne du premier empereur, entre le début de notre ère et 14²². Nous avons enfin essayé de montrer, en plaçant les modénatures de l'édifice dans les séries sud-galiques et italiennes, que l'on ne pouvait dater l'arc avant le début des années 20 ap. J.-C., ce qui corrobore les hypothèses chronologiques retenues par H. Kähler, et par la plupart des auteurs de la grande publication²³.

Nous ne saurions évidemment souscrire à la conclusion de I. Paar, qui ne tient nul compte des données architecturales, et s'appuie seulement sur une série d'observations qui établissent l'origine augustéenne de la plupart des motifs iconographiques, dès lors qu'on les envisage d'un point de vue purement symbolique; ce faisant, elle confirme indirectement ce que nous savons par ailleurs, à savoir que les monuments dynastiques ou commémoratifs de l'époque de Tibère n'ont guère innové par rapport à ceux de la période précédente, et ont seulement développé les virtualités qui s'y étaient déjà exprimées²⁴. Sans manifester un goût excessif pour le paradoxe, on pourrait avancer que l'une des preuves du caractère tibérien de l'arc est précisément sa thématique augustéenne!

15 G.-Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, p. 82, p. 123 et fig. 52, p. 124; A. PIGANIOU, *Les documents cadastraux (op. cit.)*, p. 83.

Si l'on souscrit d'autre part à l'hypothèse de H. Kähler, qui voyait des capricornes de bronze sur les frontons des façades principales, le lien avec la Deuxième Auguste est encore beaucoup plus net (cf. *RE*, VII, A1, col. 419). L'hypothèse n'est pas retenue dans *L'arc d'Orange*, p. 141. Sur les appliques de bronze du monument, cf. *infra*, n. 49.

16 Cet auteur revient sur la question dans *L'arc d'Orange*, p. 148 : « Il est donc permis de penser que la *legio II Augusta* est la continuateur de la *legio II Gallica* ».

17 G.-Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, p. 129.

18 POMPONIUS MELA, II, 5, 75 (p. 38 de l'édition de G. Randstrand, Göteborg, 1971); PLINE, *NH*, III, 36.

19 Mentionnons seulement pour mémoire les hypothèses extrêmes, et, pour l'essentiel, insoutenables, qui placent l'arc à une date nettement trop haute (K. SCHEFOLD, dans *Museum Helveticum*, 21, 1964, p. 192, qui propose, sur critères

stylistiques, les années 20-10 av. J.-C., et de toute façon une période antérieure à 8 av. J.-C., date de la dédicace de l'arc de Suse) ou beaucoup trop basse (P. MINGAZZINI, dans *RM*, 1968, p. 163 sq., qui le transporte à la fin du II^e ou au début du III^e s. ap. J.-C., entre Commode et Septime Sévère).

20 H. KÄHLER, dans *Gnomon*, 36, 1964, p. 826 sq. On sait qu'en réalité Tibère ne mit pas à exécution ce projet, si tant est qu'il l'ait jamais conçu sérieusement (TACITE, *Annales*, III, 47, 3-6).

21 *Ibid.*, p. 827-828.

22 I. PAAR, *Der Bogen von Orange und der gallische Aufstand unter der Führung des Julius Sacrovir 21 n. Chr.*, dans *Chiron*, 9, 1979, p. 215-236.

23 P. GROS, *Pour une chronologie des arcs de triomphe de Gaule Narbonnaise (à propos de l'arc de Glanum)*, dans *Gallia*, 37, 1979, p. 73-75.

24 Voir à ce sujet M. TORELLI, *Typology and Structure of Roman Historical Reliefs*, Ann Arbor, 1982, p. 63-88.

Cela dit, l'argumentation développée par ce même auteur s'avère pertinente dans le détail : il est en effet difficile de postuler une relation directe entre les reliefs de l'attique supérieur, et l'épisode de 21, tel que le relate Tacite ; on s'explique mal, par exemple, l'absence de toute mention plastique des *cruppellarii*, ces redoutables gladiateurs de l'école d'Autun, revêtus de fer, auxquels les légionnaires se heurtèrent comme à un mur, lors même que la tradition littéraire retient, comme l'une des caractéristiques essentielles de la terrible sédition, la participation de ces guerriers d'un type si particulier²⁵. D'autre part, la présence massive de Germains sur la face sud ne contribue pas à renforcer la présomption d'une allusion à des événements, où précisément, comme le remarque du reste G.-Ch. Picard, les Transrhénans ne sont pas intervenus²⁶. En second lieu, il faut reconnaître que l'épisode se prête mal à une commémoration monumentale : outre que la révolte ne semble pas avoir affecté cette région de la Narbonnaise, et que nous ne disposons d'aucune preuve de la participation de la seconde légion à sa répression²⁷, il serait pour le moins étonnant que Tibère, qui a tout fait pour minimiser l'affaire, et a même tenté de la dissimuler jusqu'à son dénouement, eût approuvé un programme iconographique explicitement destiné, au moins en partie, à la célébrer²⁸ ; on sait d'ailleurs que C. Silius, le vainqueur des Éduens et des Trévires, dut se suicider en 24, à la suite d'un procès dont l'un des chefs d'accusation était d'avoir mal conduit les opérations de 21²⁹. I. Paar souligne enfin, avec raison, qu'on ne connaît pas d'arc monumental construit en l'honneur d'une légion, quels que soient les exploits dont elle ait pu s'honorer³⁰.

En ce qui concerne l'inscription, elle observe que la frise nord, qui appartient à la façade principale, celle qui, regardant vers l'extérieur, a dû faire l'objet d'une diligence particulière, ne saurait être considérée comme inachevée³¹ ; effectivement, on n'observe à sa surface aucune trace d'épannelage pouvant donner à penser qu'elle était destinée à accueillir, comme celle des trois autres côtés, le relief de la Galatomachie³². Cette frise a donc été réservée pour une dédicace qui, finalement, lui a été refusée, et l'épigraphe dont les trous d'ancrage subsistent sur l'architrave a été accrochée, comme l'avaient parfaitement vu R. Amy et A. Piganiol, à un endroit inusité³³ ; les difficultés de mise en place des lettres, en dépit de l'abattement partiel des moulures de l'épistyle, se traduisent du reste par une disposition d'ensemble assez défectueuse³⁴.

Contrairement à ce que nous avons cru pouvoir avancer dans notre étude précédente, l'inscription dédicatoire datée de 26-27 ap. J.-C. par la titulature de Tibère relève bien, selon toute probabilité, d'une phase postérieure à l'achèvement de l'arc³⁵. Mais si l'on refuse les conclusions chronologiques d'I. Paar pour la réalisation du monument, la question qui se pose est celle-ci : comment placer dans le bref délai, limité, vers le haut, par les données stylistiques, et vers le bas par l'épigraphie, la succession des faits impliquée par les particularités de cet édifice, surtout si l'on perd par ailleurs le pivot de la révolte de Sacrovir, qui cesse de pouvoir être invoquée comme le prétexte, ou l'occasion, du projet initial ?

25 I. PAAR, *loc. cit.*, p. 228. Sur les *cruppellarii*, TACITE, *Annales*, III, 43, 4 et III, 46, 6. Cf. G.-Ch. PICARD, dans *L'arc d'Orange*, p. 129 et dans *Mélanges P. Wuilleumier*, Paris, 1980, p. 277-280.

26 I. PAAR, *loc. cit.*, p. 227 ; G.-Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, p. 129.

27 Tacite indique que deux légions prirent part à la répression, mais ne précise pas lesquelles (*Annales*, III, 45, 1).

28 *Annales*, III, 47, 1 : *tum demum Tiberius ortum patrumque bellum senatu scripsit...* Cf. sur ce point les remarques très pertinentes de G.-Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, p. 129.

29 *Annales*, IV, 19, 6. Cf. I. PAAR, *loc. cit.*, p. 223-224.

30 I. PAAR, *loc. cit.*, p. 229. Le parallèle établi par A. PIGANIOU, *L'arc d'Orange*, p. 248, avec la « légion cassée qui fut envoyée à Saint-Bertrand-de-Comminges en 25 av.

J.-C. » et « éleva des trophées qui rappelaient ses victoires » n'est guère convaincant, et ne constitue pas un précédent puisque, précisément, il ne s'agit pas d'un arc de triomphe. Sur les trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges, cf. G.-Ch. PICARD, *Les Trophées romains (op. cit.)*, p. 270-274.

31 I. PAAR, *loc. cit.*, p. 220 et n. 24.

32 Sur ce point les observations de Ch. PICARD n'emportent pas la conviction (*L'arc d'Orange*, p. 112). La coupe c de la pl. 9 ne fait pas apparaître, sur cette frise nord, une saillie suffisante par rapport aux moulures d'encadrement, pour qu'on la considère comme une zone réservée à la ciselure d'un relief.

33 A. PIGANIOU, *L'arc d'Orange*, p. 148-149, et fig. 56 p. 150.

34 R. AMY, *L'arc d'Orange*, p. 152-153.

35 *Loc. cit.*, dans *Gallia*, 37, 1979, p. 75.

Il est un élément qu'on s'étonne de ne jamais voir pris en compte, dans l'appréciation de l'arc d'Orange, c'est le lien qui doit forcément s'être établi entre *Arausio* et Germanicus, par l'intermédiaire de la deuxième légion Auguste. La continuité entre la *Secunda Gallica* et la *Secunda Augusta* paraissant assurée, et l'attachement des *Secundani* à la deuxième constituant, pour ces vétérans et leurs descendants, autant un moyen d'identification qu'une façon de faire oublier les aspects négatifs d'un passé militaire déjà lointain, les mouvements de cette unité, et les opérations dans laquelle elle fut engagée à partir de 10 ap. J.-C., date de son retour d'Espagne, revêtent un intérêt singulier. On sait que, cantonnée à Mayence jusqu'en 17, elle participa au *bellum germanicum* entre 14 et 16³⁶; nommément citée par Tacite dans l'épisode dramatique de la marée d'équinoxe³⁷, elle prit part, sans aucun doute, à la bataille d'Idistavisc³⁸, et appartint pendant cette période aux *suetae legiones*, aux « légions habituelles » de Germanicus, qui vouaient à leur général, si l'on en croit la tradition, un véritable culte³⁹.

La mort de Germanicus en octobre 19 dut donc frapper durement la colonie d'Orange, dont les habitants restaient attachés à celui qui venait de conduire leur ancienne unité dans l'une de ses campagnes les plus difficiles et les plus glorieuses, non seulement par esprit de corps, mais certainement aussi parce que les légionnaires de la Deuxième Auguste, libérés après leur temps de service, rejoignaient de préférence une colonie peuplée des vétérans de leur propre légion ou de celle qui l'avait précédée. En l'absence même de tout témoignage archéologique, s'il est un endroit où l'on eût placé volontiers l'une des nombreuses manifestations architecturales ou cultuelles que suscita, selon Tacite, la mort du fils de Drusus, c'est assurément la *colonia Julia Firma Secundanorum Arausio*⁴⁰.

La découverte récente de la *labula Siarensis*, qui nous livre le texte du décret relatif aux honneurs posthumes accordés officiellement à Germanicus, et comble les lacunes de la *labula Hebana*, évoque entre autres les trois arcs honorifiques votés par le Sénat, à Rome, sur le Rhin et en Syrie⁴¹. Et le texte officiel d'ajouter [... *aul qualibet si quis*] *alius aptior locus Ti(berio) Caesari Aug(usto) principi nostr[o] videretur in regionibus quae in] curam et tutelam Germanico Caesari ex auctori[tate Tib(erii) Caesaris Aug(usti) pervenissent*...⁴², ce qui laisse théoriquement la porte ouverte à d'autres fondations du même genre. On a du reste la preuve que celles-ci n'étaient pas impossibles en milieu provincial, et que les initiatives locales pouvaient là aussi jouer leur rôle, puisque, pour la même période exactement — à quelques mois près — nous disposons de l'exemple de l'arc de Saintes, dont P. Grimal a pu montrer qu'il appartenait à la même série que les arcs construits, en l'honneur de Germanicus, ainsi que de Drusus Minor, de part et d'autre du temple de *Mars Ultor* sur le Forum d'Auguste⁴³.

36 RITTERLING, *loc. cit.*, col. 1458-59. Voir aussi *infra*, n. 67.

37 TACITE, *Annales*, I, 70, 1.

38 *Annales*, II, 16-17. Sur le *bellum germanicum* de 14 à 16, cf. D. TIMPE, *Der Triumph des Germanicus*, Bonn, 1968, p. 21 sq.

39 *Annales*, II, 5-6 et II, 12-14.

40 *Annales*, II, 83, 4 : *Statuarum locorumve in quis coleretur haud facile quis numerum inierit*.

41 Il s'agit de deux tables de bronze retrouvées dans les environs de Séville en 1982, et publiées par J. GONZÁLEZ : *Tabula Siarensis, Fortunales Siarenses et municipia civium romanorum*, dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* (cité ensuite *ZPE*), 55, 1984, p. 55 sq. On ne disposait jusqu'à présent que des fragments du *CIL* VI, 911 = 31199, et de la *tabula Hebana* (cf. V. EHRENBERG, A. H. M. JONES, *Documents illustrating the Reigns of Augustus and Tiberius*, 2^e édit., 1955, n° 94a).

On connaissait jusqu'à présent, parmi les mesures prises pour honorer Germanicus après sa mort, le projet de construire ces trois arcs, grâce à Tacite (*Annales*, II, 83, 2), mais on ignorait la localisation de celui de Rome. La *tabula Siarensis*

précise qu'il s'élevait *in circo Flaminio (... ad eum locum in quo statuæ Divo Augusto domique Augustae iam dedicatae essent ab C. Norbano Flacco* (*loc. cit.*, p. 58, fragt I, l. 9-12). Sur cet arc et son emplacement, cf. P. GROS, *La fonction symbolique des édifices théâtraux*, dans *L'Urbs, espace urbain et histoire* (colloque international de Rome, EFR-CNRS, mai 1985. Actes sous presse), et F. COARELLI, *Il Foro Romano*, II (*op. cit.*), p. 299.

42 *Loc. cit.*, p. 59, fragt I, l. 23-24.

43 Sur ces arcs de 19 (votés du vivant de Germanicus) cf. TACITE, *Annales*, II, 64, 1-2. On a retrouvé des fragments de leurs inscriptions dédicatoires; cf. J.-C. ANDERSON JR., *The Historical Topography of the Imperial Fora*, Coll. *Latomus*, 182, Bruxelles, 1984, p. 97. P. GRIMAL a mis en relation l'arc de Saintes avec les arcs romains du Forum d'Auguste dans l'article suivant : *Deux inscriptions de Saintes*, dans *Revue des Études Anciennes (REA)*, 49, 1947, p. 135 sq. Les réserves émises par L. MAURIN (*Saintes Antique*, Saintes, 1978, p. 80-81) sur l'appartenance du monument provincial à cette série ne sont pas contraignantes : la brièveté du délai entre le décret de fondation et la mort de Germanicus vaut aussi bien pour les arcs du forum d'Auguste, qui ont dû être

L'hypothèse d'un arc consacré à Germanicus, qui aurait été élevé à Orange, à la demande des *Secundani* ou d'un de leurs représentants les plus autorisés, avec l'accord nécessaire de Tibère, dans le grand mouvement d'affliction qui submergea Rome et les provinces au moment de la disparition de l'héritier présomptif, peut s'appuyer, indépendamment des relations privilégiées que de nombreux colons d'*Arausio* entretenaient avec celui-ci, sur deux indices supplémentaires : d'abord la *tabula Siarensis* rappelle que la Gaule fait partie des provinces dont Germanicus a rétabli la situation⁴⁴, ce qui accroît la crédibilité d'une épigramme de Crinagoras de Mytilène évoquant une grande victoire de ce général, entre les Alpes et les Pyrénées⁴⁵; l'éditeur du décret épigraphique a sans doute raison de supposer qu'une révolte aurait été matée en 13 par Germanicus dans cette région méridionale⁴⁶; elle lui aurait valu sa première acclamation impériale, mentionnée dans une inscription d'Alexandrie de Troade, antérieure à la mort d'Auguste, et donc aux campagnes germaniques⁴⁷. A ce titre, la Narbonnaise entrerait donc dans la catégorie des *regiones... quae in curam et tutelam Germanico Caesari... pervenissent*. D'autre part et surtout, la description qui nous est donnée, dans le même décret, de l'archétype officiel des arcs honorifiques qui doivent lui être consacrés, correspond remarquablement au programme iconographique de celui d'Orange : des enseignes ou des statues dorées des peuples vaincus pour les façades et, au sommet, une effigie de Germanicus sur son char triomphal avec, de part et d'autre (*circa latera eius*) la représentation des divers membres de sa famille⁴⁸. Certes il n'est pas question, à Orange, de reliefs ou de sculptures en bronze doré⁴⁹, mais le thème des *signa devictarum gentium* est celui qui définit le mieux les trophées, les amas d'armes, et même les panneaux de batailles⁵⁰. Quant à l'organisation tripartite des statues placées au-dessus de l'attique, elle s'accorde

achevés eux aussi après novembre 19. Le fait qu'on n'ait pas modifié, à Saintes, la titulature du dédicant disparu, n'est pas en soi extraordinaire ; l'arc était aussi voué à Drusus, fils de Tibère, et à ce titre il devait surmonter toutes les vicissitudes historiques.

Notons enfin que l'existence de cet arc de Saintes ruine l'argument de I. PAAR (*loc. cit.*, p. 223) selon lequel, si l'arc d'Orange avait été élevé sous le règne de Tibère, Tacite en aurait dit un mot. Il est clair que Tacite ne mentionne que les monuments dont la fondation est due à une initiative officielle (et de ce point de vue la coïncidence entre son texte et celui de la *tabula Siarensis*, à propos des trois arcs posthumes, est éclairante. Cf. *supra*, n. 41). Il n'évoque pas les édifices dont la construction relève d'une initiative locale ou régionale, même si, dans tous les cas, l'autorisation du pouvoir central est nécessaire.

44 *Loc. cit.*, p. 59, frgt I, l. 15 : *ordinato statu Galliarum*. Cette formule paraît recouvrir autre chose que le simple recensement dont Germanicus fut chargé dans les Gaules en 13-14 ap. J.-C. Cf. note suivante.

45 CRINAGORAS DE MYTILÈNE, *Anthologie Palatine*, IX, 283. Cf. A. S. F. GOW, D. L. PAGE, *The Greek Anthology*, II, *The Garland of Philip*, Cambridge, 1968, I, p. 214, XXVI et II, p. 234-236. Voir aussi T. D. BARNES, *The Victories of Augustus*, dans *Journal of Roman Studies (JRS)*, 64, 1974, p. 25 sq. On sait que de toute façon Germanicus, dès 13 ap. J.-C., avait le commandement suprême sur la Gaule Chevelue et le Rhin (*regimen summæ rei penes Germanicum, agendo Galliarum censui tum intentum*, selon Tacite, *Annales*, I, 31, 2 ; cf. également I, 33, 1).

46 Cf. J. GONZÁLES, *loc. cit.*, p. 64-66, et R. SYME, *Forgotten Campaigns*, dans *History in Ovid*, Oxford, 1978, p. 59 sq. (sur une insurrection matée en Gaule, et plus précisément dans la vieille *Provincia*, entre 13 et 16).

47 P. A. BRUNT, *C. Fabricius Tuscus and an Augustan dilectus*, dans *ZPE*, 13, 1974, p. 161 sq. et J. GONZÁLES, *loc. cit.*, p. 66.

48 *Loc. cit.*, frgt I, l. 11 : *cum signis devictarum gentium ina[uratis tituloque] in fronte eius Iani*, etc. ; et l. 19 sq. : *supraque eum ianum statua Ger[manici Caesaris po]neretur in curru triumphali et circa latera eius statuæ D[rusi Germanici patris ei]us*, etc. Cf. J. GONZÁLES, *ibid.*, p. 62 sq.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que les personnages admis à figurer en effigie autour du char triomphal étaient son père Drusus et sa mère Antonia, sa sœur Livilla et son frère, le futur Claude, son épouse Agrippine ainsi que leurs enfants. Mais Tibère ne faisait pas partie du groupe, bien que l'inscription rappelle que Drusus était le frère par le sang (*naturalis frater*) de l'empereur (*ibid.*, p. 59, frgt I, l. 19-22).

49 Toutefois l'arc d'Orange présente cette particularité remarquable d'avoir comporté d'importants décors d'appliques de bronze (sans doute doré), dont ne subsistent que les trous de scellement. Cf. *L'arc d'Orange*, p. 15-16 ; p. 27 ; p. 30 ; p. 40 ; p. 121 ; p. 141, et les planches 22, 23, 28, 31. Voir aussi G. GUALANDI, *L'apparato figurativo negli archi augustei* dans *Studi sull'arco onorario romano (op. cit.)*, p. 93 sq., p. 130 sq. et fig. 35 p. 133.

50 Sur le sens à attribuer à *signa* dans ce décret (statues, sans doute, plutôt que reliefs ou frises), cf. J. ARCE, *Tabula Siarensis: primos commentarios (I)*, dans *Arch. Español de Arqueología*, 57, 1984, p. 149-154.

L'inscription de Pise (décret en faveur de C. Caesar, *CIL*, XI, 1420-1421 : A. R. MAROTTA D'AGATA, *Decreta Pisana*, Pise, 1980) s'exprime en termes voisins mais non pas similaires : *arcus ornatus spoliis devictarum gentium*. Voir à ce sujet M. PFANNER, *Der Titusbogen*, Mayence, 1983, p. 94-95, et H. BELLEN, dans *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseum Mainz*, 31, 1984, p. 392-396.

bien avec les trois socles qui couronnent l'arc gallo-romain. Il serait évidemment primordial de savoir si l'arc du *Circus Flaminius* à Rome, qui constitue la tête de la série officielle, et dont le plan de marbre sévérien nous a conservé le dessin⁵¹, était lui aussi un arc à trois baies; le schéma de la *Forma Urbis* n'est pas explicite sur ce point, mais on note tout de même que les piles latérales y sont exceptionnellement larges, ce qui laisse à penser, ou bien qu'elles comportaient des baies secondaires, ou bien qu'elles supportaient chacune un attique important⁵². Dans son dernier ouvrage sur le Forum, F. Coarelli souligne en fait que le modèle typologique et idéologique de cet arc, localisé grâce à la mention précise de la *tabula Siarensis*, était certainement l'arc parthique de 20 av. J.-C. pourvu lui aussi, comme on sait, de trois *fornices*⁵³. Pour en revenir à l'arc d'Orange, H. Kähler remarquait déjà qu'il était difficile d'imaginer au-dessus de l'attique central autre chose qu'un quadrige⁵⁴, et I. Paar, reprenant une suggestion de J. Formigé, proposait trois groupes distincts, correspondant à trois inscriptions différentes⁵⁵ : nous découvrons ces groupes dans le décret, clairement définis, et pleinement compatibles avec la tonalité triomphale qui est celle de l'ensemble du monument d'*Arausio*. Et du même coup la structure tripartite de cet arc provincial, qui a suscité tant de perplexité, trouve sa justification dans un programme cohérent⁵⁶.

On comprend mieux, dès lors, à la fois la diversité des reliefs qui occupent tous les espaces disponibles sur les quatre faces de l'édifice, et la singularité de la situation de sa dédicace.

Sur le premier point, il est inutile d'insister : la présence d'armes, de prisonniers et de combattants appartenant à des ethnies gauloises et germaniques s'expliquerait par la volonté de « couvrir » en quelque sorte la carrière militaire de Germanicus en Occident. On retrouverait sur les reliefs, très exactement, les motifs qui, lors de son triomphe en 17, avaient été représentés sur les panneaux du cortège : *spolia, captivi, simulacra [...] proeliorum*⁵⁷, et dont le décret de 19 condense la définition dans la formule citée plus haut des *signa devictarum gentium*. Les panneaux de dépouilles navales trouveraient dans cette hypothèse une justification mieux assurée que dans celle d'un programme centré sur l'épisode de la révolte de 21, où ils n'ont vraiment que faire⁵⁸; sans vouloir y déceler une allusion aux opérations de transbordement, du reste peu glorieuses, et n'ayant donné lieu à aucun combat, dans lesquelles se risqua Germanicus en mer du Nord⁵⁹, on pourrait justifier leur valeur symbolique générale⁶⁰. La maîtrise du monde sur terre et sur mer est l'un des thèmes sous-jacents du décret de 19 : la carrière de Germanicus, aussi glorieuse en Orient, dans les provinces d'outre-mer (*in transmarinas provincias Asiae*), qu'en Occident, a contribué à la pacification de l'univers, désormais soumis à une norme unique, comme l'indique l'emploi des mots *ordinare* et *conformare*⁶¹.

51 Cf. J. GONZÁLES, *loc. cit.*, p. 63. Pour la plaque 31 de la *Forma Urbis*, et sa localisation dans le *Circus Flaminius*, cf. en dernier lieu E. RODRIGUEZ ALMEIDA, *Forma Urbis Marmorea. Aggiornamento generale 1980*, Rome, 1982, pl. 23 et p. 114.

52 Pour la figuration schématique des arcs sur le plan de marbre sévérien, cf. G. CARETONI, A. M. COLINI, L. COZZA, G. GATTI, *La pianta marmorea di Roma antica*, Rome, 1960, p. 206. On ne reconnaît d'ordinaire, sur ce document, que des entrées monumentales à trois baies (*Circus Maximus; porticus Divorum*), ou des arcs qui paraissent ne comporter qu'un seul *fornix*. Mais nous ignorons en réalité les conventions graphiques de la représentation d'un arc à baie centrale et baies latérales plus petites, comme ceux de Septime Sévère ou de Constantin.

53 F. COARELLI, *Il Foro romano*, II (*op. cit.*), p. 299.

54 H. KÄHLER, dans *Gnomon*, 36, 1964, p. 829.

55 I. PAAR *loc. cit.*, p. 236.

56 Il est certain que l'arc d'Orange marque le terme d'une évolution, amorcée en Occident avec l'arc d'Actium du Forum romain. Ces arcs tripartites du début de l'Empire appartiennent à une série cohérente, non seulement du point de vue de la typologie, mais aussi du point de vue de leur portée idéologique et politique. Cf. F. COARELLI, *op. cit.*, p. 258 sq. Sur la multiplication des arcs officiels sous le règne de Tibère, cf. G.-Ch. PICARD, *Les Trophées romains (op. cit.)*, p. 320.

Il n'est pas assuré pour autant (le contraire est même probable) que les statues du sommet aient été effectivement réalisées et mises en place, à l'arc d'Orange. L'état actuel de la partie supérieure des attiques ne permet plus d'en juger, mais on peut penser que, comme l'inscription de la frise, ces éléments, qui appartiennent à la phase ultime de l'aménagement, ont été supprimés ou modifiés. Cf. *infra*.

57 TACITE, *Annales*, II, 41, 3. On exhibait aussi, dans la *pompa*, des *simulacra montium, fluminum*, c'est-à-dire des cartes des pays conquis. Sur ce dernier point, cf. M. TORELLI, *op. cit.*, p. 122-123.

58 Comme l'ont déjà souligné H. KÄHLER, *loc. cit.*, p. 826, et I. PAAR, *loc. cit.*, p. 233.

59 TACITE, *Annales*, II, 6, 2 sq. et 23-24.

60 Cf. P.-M. DUVAL, *L'arc d'Orange*, p. 104-106.

61 *Loc. cit.*, dans *ZPE*, 55, 1984, fragt I, l. 15 et 16.

Mais surtout, il semble possible de rendre compte, dans ces conditions, de l'absence de l'inscription à l'endroit prévu, c'est-à-dire sur la frise nord de l'entablement : nous savons par Tacite que les honneurs posthumes consentis à contre-cœur par Tibère à celui dont la popularité lui portait ombrage depuis longtemps furent, pour certains, très vite abandonnés (*statim omissa*), et, pour d'autres, effacés avec le temps (*velustas oblitteravit*)⁶²; l'historien songe évidemment surtout aux aspects liturgiques et religieux de ces honneurs⁶³, mais il n'est pas exclu que le même phénomène, sous sa forme active ou passive, se soit appliqué aux monuments, qui sont du reste énumérés dans le même paragraphe⁶⁴. Dans ce climat empoisonné, où l'enthousiasme officiel, quelque peu forcé, fit rapidement place à une réticence, moins ostensible sans doute, mais très efficace, on conçoit que les colons d'Orange aient obtenu sans peine, de la part de Rome, l'autorisation de construire leur arc, dans les semaines ou les mois qui suivirent le décret de novembre 19; mais, au terme des quelques années nécessaires à l'opération, l'attitude du pouvoir central s'étant modifiée, ils se seraient heurtés à un refus, ou à une réponse dilatoire, quand ils auraient soumis aux services du Palatin le texte d'une dédicace à Germanicus Caesar. Comprenant finalement qu'ils n'obtiendraient rien, et cédant sans doute à de sérieuses pressions venues de haut, ils auraient consenti à dédier leur monument à Tibère; un dernier scrupule ou, plus probablement, le souci de placer la nouvelle inscription pourvue d'une titulature plus complexe, à un endroit où deux lignes superposées seraient mieux visibles que sur la frise, les aurait conduits à choisir l'architrave, en dépit des inconvénients techniques que celle-ci présentait⁶⁵. Une telle modification d'intitulé n'a rien de surprenant, en une région comme la Gaule Narbonnaise, si étroitement liée au personnel dirigeant de la première période impériale⁶⁶, et à une époque où les problèmes de succession et de légitimité se posaient en termes particulièrement aigus⁶⁷. Pour les décennies précédentes, Nîmes nous en offre un exemple remarquable : la Maison Carrée, sans doute conçue, lors de sa mise en chantier, comme un temple dynastique, consacré peut-être à Rome et Auguste au même titre que celui de Vienne⁶⁸, devint en définitive un sanctuaire des *Caesares*, la mort du premier d'entre eux à Marseille ayant apparemment coïncidé avec l'achèvement de l'édifice; on n'hésita pas, là non plus, à empiéter sur l'architrave lorsque, deux années plus tard, l'aîné, Caius, mourut à son tour⁶⁹.

62 TACITE, *Annales*, II, 83, 5.

63 On note, de fait, pour la Gaule Narbonnaise, l'existence d'un flaminat de Germanicus Caesar (*CIL*, XII, 1872-73 et 2566, Vienne; *CIL*, XII, 3180, Nîmes), mais on ne semble plus en trouver trace après le début des années 40 ap. J.-C., et cette prêtrise n'a pas d'existence autonome; elle est liée à celle du *Divus Augustus*. Pour les honneurs divinisants accordés aux *Caesares* et à Germanicus, cf. en dernier lieu P. HERZ dans *Das Kenotaph für Gaius Caesar in Limyra*, Tübingen, 1984, p. 178-192. Cet auteur cependant n'a pu exploiter la *tabula Siarensis*.

64 TACITE, *Annales*, II, 83, 2-4.

65 L'argument de la meilleure visibilité, avancé dans *L'arc d'Orange*, pour justifier le choix de l'architrave (p. 149 et p. 157) est un peu étrange : d'une part il implique une erreur de conception grave et peu admissible (la saillie du couronnement de l'architrave aurait été trop grande par rapport à la hauteur de la frise); d'autre part il ne vaut, comme le montre bien l'expérience tentée par R. Amy sur la pl. 66 c, que si l'on part du principe que l'inscription devait comporter deux lignes, ce qui n'est pas du tout obligatoire dans le cas d'une dédicace à Germanicus (voir par exemple le texte de l'arc de Saintes).

66 C'est le cas non seulement des colonies militaires comme Orange ou Arles, mais aussi des communautés de droit latin comme Nîmes. Cf. R. AMY et P. GROS, *La Maison*

Carrée de Nîmes, 38^e Supplément à *Gallia*, Paris, 1979, p. 188-194. Sur le rôle d'Agrippa et de ses fils dans le patronage des cités de Narbonnaise, cf. en dernier lieu J.-M. RODDAZ, *Marcus Agrippa*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (BEFAR) 253, Rome, 1984, p. 394-402.

67 La fin du règne d'Auguste et le début de celui de Tibère sont marqués, en Occident, par une « reprise en mains » dont les monuments romains gardent la trace.

On sait que la situation fut particulièrement difficile à la mort d'Auguste; le soulèvement des légions de Germanie, et le rôle qu'on entendait faire jouer à Germanicus dans le conflit de la succession ne sont que les symptômes d'un trouble beaucoup plus profond, qui ne fut pas sans répercussions sur l'ensemble de la Gaule (TACITE, *Annales*, I, 31-37). On notera à cette occasion le loyalisme de la Deuxième Auguste, en Germanie Supérieure (l. 37, 3 : *Germanicus, superiorem ad exercitum profectus, secundam et tertiam decumam et sextam decumam legiones nihil cunctatas sacramento adigit*).

68 Sur le problème de la répartition des sanctuaires dynastiques à Nîmes, cf. P. GROS, *L'Augusteum de Nîmes*, dans *RAN*, 17, 1984, p. 123-134. Sur les temples de Rome et Auguste, voir maintenant H. HÄNLEIN-SCHÄFER, *Veneratio Augusti. Eine Studie zu den Tempeln des ersten römischen Kaisers*, Rome, 1985.

69 *La Maison Carrée de Nîmes*, op. cit., p. 177-194 et pl. 41.

Que l'on opte, dans la lecture de la dernière ligne de l'inscription d'Orange, pour *restitutori coloniae*, ou pour *restituit r(es) p(ublica) coloniae*, la cohérence avec l'hypothèse d'une première dédicace, non aboutie, à Germanicus, reste la même. Contrairement en effet à ce que suggère A. Piganiol⁷⁰, la première solution n'est pas la seule qui soit compatible avec une construction de l'arc à l'époque de Tibère; si l'on admet que les travaux ont commencé dès 20, on peut, en calculant largement, leur attribuer une durée de quatre ou cinq ans⁷¹, qui, de toute façon, place l'achèvement du monument avant l'accrochage des lettres de l'inscription. Mais ce qu'il importe de noter, c'est que la seconde lecture est en réalité la seule, dans l'état actuel de notre documentation, qui, au dire de l'éditeur lui-même, permette de justifier tous les trous de scellement, alors que l'autre en laisse deux sans emploi, et postule un I avec un seul crampon, ce qui, en bonne logique, est rédhibitoire⁷². Or la version *restituit r(es) p(ublica) coloniae* exprime clairement un changement d'affectation dans l'énoncé dédicatoire lui-même, la colonie convenant qu'elle a « restitué » à l'empereur ce qui lui revenait de droit. Notre hypothèse fournit une explication concrète de ce geste assez insolite : la phrase signifierait, en substance, si l'on songe au caractère ostensiblement triomphal de l'iconographie de l'arc, que les victoires de Germanicus ont été remportées sous sa conduite, certes, mais sous les auspices de Tibère, et que donc tout l'honneur en revient à ce dernier, conformément à la nouvelle orthodoxie, qui ne se démentira plus⁷³. *Ductu Germanici, auspiciis Tiberii*, telle était déjà la formule officielle, transmise par Tacite, qui définissait l'esprit dans lequel avait été conçu l'arc de 16 ap. J.-C., commémorant la restitution des enseignes de Varus⁷⁴.

La conclusion qui paraît se dégager de ces diverses observations, fondées sur la convergence, rarement vérifiée dans l'archéologie romaine d'Occident, d'indices architecturaux, iconographiques, textuels et épigraphiques, est donc la suivante : l'arc d'Orange, conçu et réalisé comme un monument à la gloire de Germanicus dans les années qui ont suivi sa mort, aurait été rendu à Tibère entre juin 26 et juillet 27, selon une procédure qui correspond bien au climat politique de la période.

Le vieux débat sur le choix des motifs, et sur l'ordonnance décorative d'un monument comme celui-ci, a été souvent obscurci par une confusion entre le traitement stylistique et l'iconographie proprement dite; les caractères indéniablement « romano-provençaux » de ses reliefs, et les particularités formelles de leur répertoire ne doivent pas nous faire oublier que la thématique générale d'un édifice aussi exclusivement symbolique ne se décidait pas à l'échelon colonial, ni même provincial⁷⁵. On s'étonne de lire encore, dans un ouvrage tout récent de F. S. Kleiner, que les similitudes entre l'arc de Pise, construit entre 4 et 14 ap. J.-C., et certains arcs de Narbonnaise, seraient dues « à un échange d'idées entre les architectes et les sculpteurs de l'Italie augustéenne et de la Gaule »⁷⁶. Comme si le fait de présenter des trophées ou des scènes de batailles relevait seulement des orientations esthétiques des exécutants! Le texte de la *tabula Siarensis* a du moins cet avantage de nous faire clairement comprendre qu'en ce domaine rien n'était laissé au hasard, et que les instructions officielles ne répugnaient pas à entrer dans des détails, que nous classons parfois légèrement dans la catégorie

70 A. PIGANIOU, *L'arc d'Orange*, p. 152 : « Tout compte fait, la lecture *restitutori coloniae* paraîtra sans doute la plus vraisemblable. Elle est d'ailleurs nécessaire si l'archéologie démontre que l'arc fut édifié sous Tibère ».

71 Surtout si l'on admet, avec R. Amy, que le second attique est contemporain du reste du monument et qu'il n'existe pas d'argument technique pour postuler une construction en plusieurs phases. Cf. *L'arc d'Orange*, p. 40-41, p. 44 et p. 51-52.

72 A. PIGANIOU, *L'arc d'Orange*, p. 147. Nous avouons ne pas comprendre pourquoi cet auteur déclare finalement que la lecture *restitutori* a sa préférence (p. 152. Voir *supra*, n. 70).

73 Rappelons que le dernier triomphe célébré par un

personnage étranger à la famille impériale est celui de L. Cornelius Balbus (19 av. J.-C.). Germanicus n'a dû de triompher en 16 qu'au fait qu'il était le fils adoptif de Tibère, et donc un Caesar.

74 TACITE, *Annales*, II, 41, 1. Cf. D. TIMPE, *op. cit.*, p. 49 sq. et p. 52-56. L'arc décrit dans le décret de 19 (*tabula Siarensis*) était censé évoquer aussi en termes grandiloquents, sinon la récupération des enseignes, du moins l'effacement de la *clades Variana*, et sa vengeance. Cf. ZPE, 55, 1984, fragt 1, l. 14-15 : *et vindicula [frau]dulenta clade] exercitus p[opolu] R[omani]*.

75 Cf. à ce sujet les analyses pénétrantes de G.-Ch. PICARD, dans *L'arc d'Orange*, p. 130-135.

76 F. S. KLEINER, *op. cit.*, p. 20 sq.

amorphe et peu signifiante de l'ornemental⁷⁷. Ce recours obligé aux cartons, ou du moins aux textes descriptifs venus de Rome, n'exclut évidemment pas l'intervention des équipes régionales, qui conservent leurs habitudes, et leurs limites⁷⁸. Mais l'« exubérance baroque et barbare » qui caractérise, aux yeux de certains exégètes modernes, le style décoratif de cet arc⁷⁹, ne saurait nous faire oublier qu'il répondait, dans ses grandes lignes, à un archétype défini à Rome. Quel que soit le rôle des notables locaux — qui ont pris l'initiative de la construction, l'ont évidemment financée, et ont dû également choisir les entreprises et les artistes — leur action ne pouvait que se développer dans un cadre relativement strict : le respect de ce cadre était pour eux la condition même de leur réussite à tous les stades de l'opération, depuis la demande d'autorisation pour la mise en chantier, jusqu'à l'accord — ou au compromis — final concernant la dédicace.

Pierre Gros

77 Le plus étonnant du reste est que ces instructions officielles, si précises, soient intégralement diffusées jusqu'au fond des provinces, comme nous le prouve le lieu de trouvaille de la *tabula Siarensis*.

78 Sur l'usage du « contour cerné », par exemple, cf.

Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, p. 115-116.

79 J. CHARBONNEAUX cité par B. Andreae, dans *L'art de l'ancienne Rome*, Paris, 1982, p. 540 (réédit. de *Römische Kunst*, 1973).